



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Nombre de procurations : 6

Nombre de voix : 27

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat a donné procuration à Mme Coralie Chagneau
M. Alain Héraud

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Martine Villeneuve
M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Véronique Martin
M. Grégory Fernandez a donné procuration à M. Grégory Théron

Mme Jennifer Euzet a donné procuration à M. Julien Baroni

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_050 Budget assainissement – Décision modificative N°2

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet de décision modificative du budget annexe permettant d'inscrire l'admission en non-valeur évoquée dans la délibération précédente.

Vu l'admission en non-valeur d'un titre irrécouvrable d'un montant de 0.94€,

Vu la nécessité de prévoir la dépense à l'article 6541,

Il est proposé la décision modificative suivante :

Dépenses d'exploitation : Chap 65-Art 6541 Autres charges de gestion courantes : + 1.00 €

Recettes d'exploitation : Chap 70-Art 70128 Autres taxes et redevances : + 1.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- De décider de modifier les prévisions budgétaires comme présentées ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	21
Procurations	06
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

